

MOT DE CIRCONSTANCE
CONFERENCE D'ACCRA SUR LES CONSEQUENCES
HUMANITAIRES DES MINES ANTIPERSONNEL
IMPROVISEES.
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Monsieur le Président de l'Unité d'appui à la Convention,

Mesdames et Messieurs en vos titres, qualités et rangs respectifs

Distingués membres des délégations et Chers conférenciers,

C'est pour moi un immense honneur de représenter la République Démocratique du Congo à la conférence régionale sur les conséquences humanitaires causées par les mines antipersonnel improvisées dans le cadre de la Convention d'Ottawa, à laquelle la République Démocratique est Etat partie.

Qu'il me soit d'abord permis d'adresser mes remerciements infinis à l'Unité d'appui à l'application de la Convention ainsi qu'à tous les partenaires techniques et financiers qui ne ménagent pas d'ardeur dans la lutte pour la réduction et l'élimination de la menace liées aux engins explosifs improvisés dans nos Etats respectifs.

Notre présence à ces assises a été rendue possible par votre accompagnement sans relâche et nous vous en savons gré.

Merci pour ce cadre bienveillant que vous nous offrez pour des échanges et le partage d'expérience et des bonnes pratiques bénéfiques pour nos populations exposées chaque jour à la menace, surtout dans le contexte qui est le nôtre, particulièrement impacté par la guerre à l'Est

du territoire national et l'utilisation des armes non conventionnelles par des groupes rebelles qui recourent à des procédés et cocktails chimiques artisanaux pour semer la mort et la désolation dans nos populations civiles.

Depuis plusieurs décennies, la République démocratique du Congo se trouve confrontée à une guerre asymétrique lui imposée par ses voisins et qui n'a fait que empirer une situation déjà intenable par nos populations. L'augmentation du nombre de pertes en vies humaines causées par des mines antipersonnel improvisées est consécutive à l'amplification de la guerre et des actes de nature terroriste à Goma, Ituri, Butembo et dans différents territoires de la partie orientale de notre Pays.

Les statistiques des explosions de mines antipersonnel improvisées expliquent l'étendue des conséquences réelles sur l'accélération du sous-développement de nos populations locales, le manque d'accès aux soins de santé, l'absence des structures d'éducation nationale sur lesdits territoires et l'augmentation de la pauvreté.

Je déposerai à ce sujet les statistiques chiffrées, localité par localité, lieux-cibles comme les marchés et les Eglises ainsi que la nature des dégâts causés dans chacune des cibles visées.

Les pouvoirs publics congolais se mobilisent tous les jours à réduire les risques liés aux Engins explosifs improvisés. Depuis 2011, l'Etat s'est doté d'une loi nationale de mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, qui institue un cadre organique et un dispositif national d'alerte de lutte contre les mines antipersonnel improvisées.

Plusieurs programmes de lutte contre ces engins ont été développés et exécutés grâce à l'appui de nos différents partenaires internationaux et nationaux. Les obligations issues de la Convention sont observées et tenues par l'Etat congolais à la mesure de ses moyens.

Les efforts gouvernementaux sont insuffisants à améliorer les conditions des victimes de mines antipersonnel improvisées.

Ainsi, nous avons dans le cadre de ces efforts tenu récemment à Kinshasa, avec l'appui de l'UNMAS, un atelier sur l'auto-évaluation de nos capacités nationales à lutter contre les engins explosifs improvisés. Cet atelier a réuni les services d'intelligence et de sécurité nationales et a permis de cerner notre maturité et à poser les bases pour définir une nouvelle stratégie et politique nationales de lutte contre les mines antipersonnel improvisés ainsi que d'envisager une législation nationale adaptée à la menace, mais qui prend aussi en compte les impératifs d'accompagnement psychosociaux de nos populations victimes.

Ainsi, le renforcement des capacités opérationnelles de notre police, de notre armée et de nos différents agents de contrôle, se trouve au cœur de ce nouveau dispositif de sécurité. Un programme de formation axé sur les mines antipersonnel sera dédié à tous les acteurs.

Le renforcement des mesures de contrôle interne et de dispositifs de surveillance des précurseurs des mines antipersonnel improvisées à la frontière a été envisagé.

L'intensification des campagnes des sensibilisations nationales sur les risques liés aux mines antipersonnel improvisées est maintenue.

Le décloisonnement de nos services de sécurité pour des actions coordonnées et des échanges interservices est entrain d'être mis en œuvre.

La constitution d'une base de données relative à tous les incidents et tous les accidents liés aux mines anti personnel improvisées pour les échanges d'information sur les victimes, les matières utilisées et les contextes a été réalisée.

La nécessité d'investir dans la technologie pour des processus d'enquête efficaces a été affirmée.

Tout ceci passe par le renforcement de l'Etat de droit en République Démocratique du Congo. La formation des opérateurs judiciaires adaptés aux nouvelles menaces, la simplification des procédures et la célérité des processus sont une composante essentielle dans l'anticipation contre les mines anti personnel improvisées.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs en vos titres, qualités et rangs respectifs,

Distingués membres des délégations et Chers conférenciers,

La République Démocratique du Congo se réjouit de prendre part à ces assises qui vont permettre de faire l'autopsie de nos situations nationales en lien avec les mines anti personnel improvisées et d'envisager avec l'ensemble des délégations des mesures concrètes qui vont permettre de limiter la pauvreté, les maladies, le manque d'éducation et l'insécurité dans les rangs de nos populations.

Je vous remercie.

Coordonnateur National du Centre Congolais
de Lutte Antimines

Emmanuel LUKINU OMANGA

Chef du Département Juridique et d'Audit

Clément LOKANDJA TOKENGE